

Hôtel du Gouvernement  
2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 51 11  
f +41 32 420 72 01  
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 21 juin 2022

## **Message du Gouvernement relatif au Rapport sur les finances communales 2020**

Le *Rapport sur les finances communales* présente chaque année depuis 2013 les éléments principaux relatifs aux comptes annuels des communes jurassiennes. Il a pour objectifs de rendre publiques de façon consolidée les données financières des communes et d'établir les indicateurs financiers des communes jurassiennes. Ces indicateurs permettent de porter une appréciation objective de la situation financière de l'ensemble des communes. Le *Rapport* permet en outre à chaque commune de comparer ses indicateurs avec ceux des autres communes.

L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) à partir de l'exercice 2020 a profondément modifié la façon de comptabiliser les écritures des comptes des corporations de droit public. Le *Rapport* tel que publié depuis 2013 a par conséquent subi une refonte complète pour être adapté à ce nouveau modèle, tant au niveau du contenu que de la forme. Le *Rapport* tient désormais compte de la nouvelle présentation des comptes de résultats à trois niveaux. D'autre part, ce sont désormais dix indicateurs qui permettent d'évaluer la situation financière des communes jurassiennes, contre trois par le passé. Par contre, le nouveau système de comptabilisation MCH2 ne permet pas de faire des comparaisons avec les données des années précédentes (2011-2019) établies avec le modèle comptable MCH1. Concernant la forme du *Rapport*, l'accent a été porté sur une amélioration de l'accès aux données financières communales, dans un esprit de transparence et de convivialité. L'ensemble de ces données sont classées par thèmes (compte de résultats, bilan et endettement, investissements, indicateurs financiers) et aisément accessibles via un grand nombre de tableaux à télécharger.

### **Constats relatifs aux comptes 2020**

L'exercice 2020 présente un **résultat consolidé bénéficiaire à hauteur de 10,9 millions de francs**. Ce résultat est obtenu par le bénéfice du résultat opérationnel, d'un montant de 13,6 millions de francs, duquel est soustrait l'attribution à la réserve de politique budgétaire, d'un montant de 2,7 millions de francs.

Alors que la pandémie de la Covid-19 laissait craindre des effets financiers négatifs pour les communes, il est réjouissant de constater que tel n'a pas été le cas. En plus du bénéfice réalisé, les communes dans leur globalité ont pu constituer des réserves. La diminution générale des activités en 2020 et la stabilité des rentrées financières (taxes et impôts) expliquent cette situation.

Le **principal poste de charges** pour l'ensemble des communes jurassiennes est celui de la formation, pour un montant de 102'323'379.91 francs. L'action sociale occupe le deuxième rang avec 91'044'890.05 francs.

Quant aux **revenus**, la majeure partie provient de la fonction "Finances et impôts" avec 264'468'552.41 francs. La fonction "Protection de l'environnement et aménagement du territoire" occupe le deuxième rang avec 42'822'551.34 francs. A noter que c'est dans cette dernière fonction que sont comptabilisées les taxes relatives aux services communaux.

En lien avec ce résultat positif, les **investissements nets** des communes se sont montés à 36 millions de francs. L'excédent de financement s'élève à 1 million de francs, ce qui indique que les communes jurassiennes, globalement, ont pu investir en 2020 sans augmenter leur endettement.

L'état de **l'endettement des communes** reste toutefois mauvais. Au 31 décembre 2020, l'endettement brut de l'ensemble des communes s'élevait à 587,7 millions de francs (7'973 francs par habitant). Quant à l'endettement net, qui correspond à l'ensemble des dettes diminué du patrimoine financier (335,9 millions de francs), il s'élève à 285,3 millions de francs (3'871 francs par habitant).

Par rapport aux trois indicateurs utilisés sous le régime MCH1, ce sont désormais **dix indicateurs** qui permettent de mesurer la situation financière des communes:

- deux indicateurs sont considérés comme acceptables à bons, à savoir le degré d'autofinancement et la quotité de la charge des intérêts nets;
- cinq indicateurs présentent un taux moyen : la quotité de la charge des intérêts, la quotité d'investissement, la quotité de la charge financière, la capacité d'autofinancement et le quotient de l'excédent au bilan;
- enfin, trois indicateurs sont mauvais comparativement au niveau suisse : le quotient d'endettement net, l'endettement net en francs par habitant et la dette brute par rapport aux revenus. Ce dernier indicateur est même considéré comme critique : les communes jurassiennes, de façon globale, ont trop souvent recours à l'emprunt pour financer leurs investissements. Ces indicateurs, qui varient considérablement d'une commune à l'autre, doivent toutefois être pris en compte sur plusieurs années pour déployer leur pleine pertinence.

On constate donc que huit des dix indicateurs sont moyens à mauvais. Même si l'exercice 2020 présente un bénéfice consolidé de 10,9 millions de francs et une attribution de 2,7 millions à la réserve de politique budgétaire, les indicateurs financiers illustrent une situation financière qui reste fragile, notamment en matière d'endettement.

La **situation financière 2020 globalement positive** des communes jurassiennes a permis à une majorité d'entre elles de faire des réserves de politique budgétaire. Ce résultat positif ne doit toutefois pas éluder le fait que **l'endettement reste élevé**.

D'autre part, les excellents résultats enregistrés en 2020 dans quelques communes (Les Breuleux, bénéfice de 3,5 millions de francs; Delémont, 2 millions de francs; Porrentruy, 1,2 million de francs; Le Noirmont, 1,1 million de francs; Courroux, 1 million de francs) ont pour effet d'améliorer la situation globale de l'ensemble des communes.

En outre, l'année 2020 a été marquée par une **pandémie** qui a passablement impacté le fonctionnement habituel des collectivités publiques en général et des communes en particulier, notamment en raison d'une diminution importante des activités. Dans le même temps, les effets de la crise sanitaire ont été très disparates sur la fiscalité des entreprises et des personnes physiques d'une commune à l'autre, ce qui obstrue encore davantage une vue précise de la situation.

Les résultats de l'exercice 2020 dans les communes jurassiennes doivent donc être considérés avec **toute la prudence nécessaire** au vu du contexte général et des grandes disparités entre communes.

Enfin, une tendance se confirme depuis quelques années : la situation financière des **communes de moins de 500 habitants** demeure très fragile. La plupart de ces communes ont besoin de l'aide

de la péréquation financière pour équilibrer leur compte de fonctionnement. Certaines de ces communes n'ont pas les moyens d'investir afin de développer de nouvelles prestations. Des réflexions en vue de fusions de communes paraissent inéluctables pour une bonne partie de ces petites communes.

### Recommandations

Les constats énumérés ci-dessus appellent de la part du Gouvernement les recommandations suivantes à l'intention des autorités communales.

La crise de la Covid-19 n'a pas impacté les finances communales de façon trop importante, contrairement aux effets sur les finances cantonales. Les résultats 2021 présentent également une situation globale bénéficiaire. Ce sont toutefois les effets financiers de la guerre en Ukraine qui pourraient impacter les communes à partir de 2022 (charges d'action sociale et de formation soumises à répartition). Il convient donc de **continuer à faire preuve de prudence** dans le contexte actuel.

L'endettement global des communes reste élevé, tel que le démontrent les indicateurs financiers consacrés à cette thématique. Or, il est nécessaire de poursuivre une politique d'investissements qui permette de délivrer des prestations de qualité aux citoyennes et citoyens jurassiens, voire de développer de nouveaux services correspondant aux attentes de la population. Il appartient donc aux autorités communales de **trouver le bon équilibre** entre la réalisation des investissements nécessaires et la maîtrise des charges et de l'endettement.

Au regard de la fragilité des finances communales d'une majeure partie des communes de moins de 500 habitants, il est recommandé à ces dernières d'entamer des réflexions visant à des **regroupements de communes**, notamment pour renforcer leur capacité à fournir des prestations à la hauteur des besoins et des attentes de leurs citoyennes et citoyens.

Le Gouvernement tient à remercier les communes et autres corporations de droit public pour leur collaboration active dans la conduite des politiques publiques menées en faveur des habitantes et habitants de la République et Canton du Jura.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

  
David Eray  
Président



  
Jean-Baptiste Maître  
Chancelier d'Etat